



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2024

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ, Aline LE FUR pouvoir à Gwendal HENRY, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2024.01.004

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024

Rapporteur : Claudine CORPART

Les commissions concernées sont d'avis d'attribuer aux organismes et associations décrits dans les documents joints les subventions afin de les aider à financer leurs activités durant l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 3 janvier 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 8 janvier 2024,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date des 9 janvier 2024,
Vu les dossiers de subventions déposés par les demandeurs,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions décrites dans les tableaux joints,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748

Vote n°1 : Hennebont Patrimoine :

1 élu ne prend pas part au vote : (Frédéric TOUSSAINT).

Vote n°2 : Compagnie du Puits Ferré :

1 élu ne prend pas part au vote : (Guillaume KERRIC).

Vote n°3 : Div Yezh Henbont

1 élu ne prend pas part au vote : (Julian PONDAVEN).

Vote n°4 : Divaskell Sant jili Henbont

1 élu ne prend pas part au vote : (Laure LE MARÉCHAL).

Vote n°5 : ANACR

2 élus ne prennent pas part au vote : (Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ).

Vote n°6 : HIZIV

1 élu ne prend pas part au vote : (Pierre-Yves LE BOUDEC).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération,

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20240125-D202401004-DE

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr